

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 696 540 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
14.02.1996 Bulletin 1996/07

(51) Int Cl.®: B65D 5/08, B65D 5/54

(21) Numéro de dépôt: 95401846.1

(22) Date de dépôt: 07.08.1995

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IE IT LI LU NL

(72) Inventeur: Helson, Pierre
B-5621 Morialme (BE)

(30) Priorité: 09.08.1994 FR 9409848

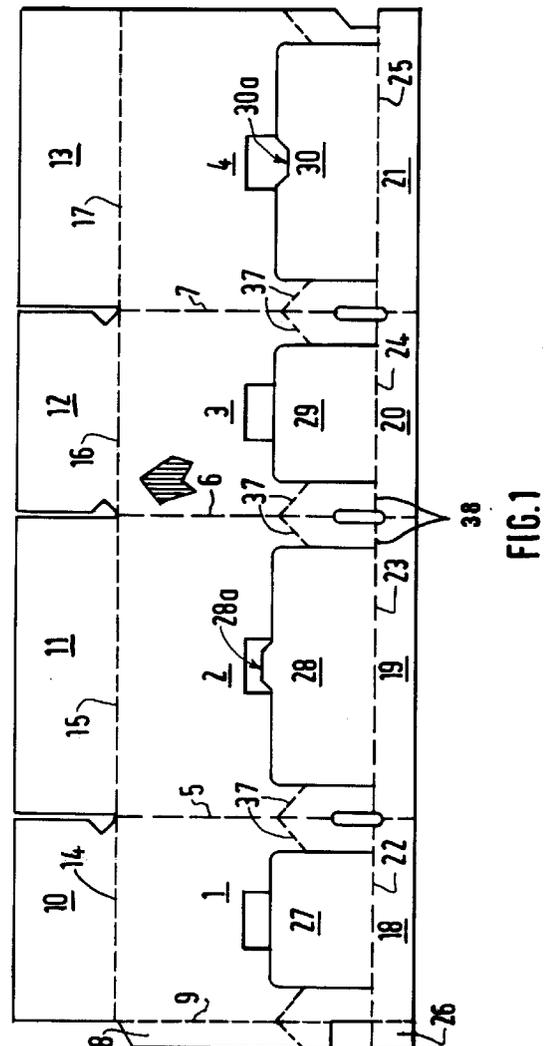
(74) Mandataire: Jolly, Jean-Pierre et al
F-75009 Paris (FR)

(71) Demandeur:
SOCIETE CONTINENTALE DU CARTON
ONDULE SOCAR Société Anonyme dite:
F-94160 Saint-Mandé (FR)

(54) Emballage en un matériau semi-rigide tel que le carton ondulé, pour le conditionnement et l'exposition en vente d'articles divers

(57) Cet emballage comporte quatre parois (1-4) attenantes par des lignes de pliage, et des volets (10-13) attenants respectivement à chacune des parois par une ligne de pliage et dressés perpendiculairement à cette paroi.

Selon l'invention, à chaque paroi (1-4) est attenante, par une ligne de pliage parallèle auxdits volets, une bande (18-21) rabattue contre la face interne ou la face externe de la paroi associée, les différentes bandes étant attenantes entre elles par des ligne de pliage, de manière à former une ceinture continue à l'intérieur ou à l'extérieur de l'emballage, tandis que, dans chaque paroi (1-4) est découpée une partie (27-30) formant volet, attenante à cette paroi par la même ligne de pliage que le bande (18-21) associée, les dites parties (27-30) formant volets étant dressées perpendiculairement aux parois associées et assemblées entre elles par tout moyen connu dans la technique, pour fermer l'emballage parallèlement aux volets (10-13) formant la base ou la partie supérieure de celui-ci.



EP 0 696 540 A1

Description

La présente invention concerne un emballage en un matériau semi-rigide tel que le carton ondulé, pour le conditionnement et l'exposition en vente d'articles divers.

On a déjà proposé, dans la technique, de nombreux conditionnements en carton ondulé dérivés des caisses américaines, et le Code International de la FEFCO en répertorie un certain nombre, notamment un emballage référencé FEFCO 0200, dont la base est celle d'une caisse américaine, mais dont la partie supérieure est ouverte et directement accessible à l'utilisateur et au consommateur.

La présente invention vise à proposer un emballage dérivé du précédent, mais qui, pour le transport et le stockage des produits ou objets conditionnés, est fermé aussi bien à sa partie supérieure qu'à sa partie inférieure, tandis que sa partie supérieure et sa partie inférieure peuvent être aisément séparées sur les lieux de vente, pour exposer au public les produits conditionnés et permettre un libre accès à ceux-ci aux acheteurs éventuels.

A cet effet, l'invention a pour objet un emballage en un matériau semi-rigide tel que le carton ondulé, pour le conditionnement et l'exposition en vente d'articles divers, cet emballage comportant quatre parois attenantes par des lignes de pliage, chaque paroi étant perpendiculaire aux deux parois contiguës, et des volets attenants respectivement à chacune des parois par une ligne de pliage et dressés perpendiculairement à cette paroi, les différents volets étant assemblés par tout moyen connu dans la technique pour former la base ou la partie supérieure de l'emballage, cet emballage étant caractérisé en ce qu'à chaque paroi est attenante, par une ligne de pliage parallèle auxdits volets, une bande rabattue contre la face interne ou la face externe de la paroi associée, les différentes bandes étant attenantes entre elles par une ligne de pliage, de manière à former une ceinture continue à l'intérieur ou à l'extérieur de l'emballage, tandis que, dans chaque paroi est découpée une partie formant volet, attenante à cette paroi par la même ligne de pliage que le bande associée, les dites parties formant volets étant dressées perpendiculairement aux parois associées et assemblées entre elles par tout moyen connu dans la technique, pour fermer l'emballage parallèlement aux volets formant la base ou la partie supérieure de celui-ci.

Comme on le verra ci-après plus en détail, dans la description d'une forme de réalisation qui va suivre, les parties des parois contiguës aux parties formant volets découpées dans ces parois forment des piliers en forme de dièdre, qu'il est facile de découper ou de déchirer sur les lieux d'exposition en vente des objets conditionnés, à une hauteur variable suivant les conditions de présentation au public, pour laisser un libre accès à ces objets et mieux les mettre en valeur. Les objets peuvent reposer soit sur les parties formant volets et sont alors entourés par les bandes formant ceinture, soit sur la partie formant

base, le reste de l'emballage étant dans chaque cas éliminé et mis au rebut.

Des amorces de rupture peuvent être prévues dans les parties formant pilier, afin de faciliter sur les lieux d'exposition en vente la séparation de la partie formant base et des parties formant volets.

L'invention apporte donc un moyen simple et peu coûteux pour conditionner de façon sûre les objets à transporter ou à stocker et pour les exposer ensuite en vente dans une partie de l'emballage qui leur a servi de conditionnement.

Les dessins annexés illustrent une forme de réalisation de l'invention. Sur ces dessins :

15 La figure 1 est une vue en plan du flan de carton ondulé, prédécoupé et refoulé (pré-plié), dont est issu l'emballage ;

20 La figure 2 est une vue en perspective du conditionnement, après mise en volume et assemblage dans la position où on l'utilise pour le transport ou le stockage des objets conditionnés ;

25 La figure 3 est une vue en perspective d'une partie de cet emballage utilisée pour l'exposition en vente des objets conditionnés.

30 Comme on le voit sur les dessins, une partie de l'emballage conforme à l'invention reprend des caractéristiques usuelles d'une caisse américaine à section rectangulaire et comprend quatre parois 1, 2, 3, 4, attenantes entre elles par des lignes de pliage parallèles 5, 6 et 7. Chaque paroi est perpendiculaire aux deux parois contiguës, et une bande 8, attenante à la paroi 1 par une ligne de pliage 9 parallèle aux précédentes, est solidaire par collage de la paroi 4. Des volets 10, 11, 12, 13, attenants aux parois 1-4 par des lignes de pliage 14, 15, 16 et 17, perpendiculaires aux précédentes, sont dressés perpendiculairement aux parois 1-4 et assemblés entre eux par collage, ou à l'aide de bandes adhésives réunissant les volets externes 11, 13, de manière à former le fond (ou la partie supérieure) de l'emballage.

45 Conformément à l'invention, des bandes 18, 19, 20, 21, sont respectivement attenantes aux parois 1-4 par une ligne de pliage, 22, 23, 24, 25, parallèle aux lignes 14-17 et, dans le cas du dessin, ces bandes sont repliées contre la face externe des parois 1-4, pour former une ceinture externe continue. Dans ce but, les bandes sont disposées dans le prolongement l'une de l'autre et articulées entre elles par des lignes de pliage parallèles aux lignes 5-7, tandis qu'une languette 26, articulée sur la bande 18 par une ligne de pliage parallèle à la ligne 9, est contrecollée contre la bande 21. Les bandes 18-21 pourraient naturellement aussi bien être rabattues contre la face interne des parois 1-4, pour former une ceinture interne continue.

55 Dans les parois 1, 2, 3, 4, sont découpées des parties formant volets 27, 28, 29, 30, attenantes aux bandes

18-21 par les lignes de pliage 22-25, redressées perpendiculairement aux parois 1-4 et assemblées entre elles par collage ou à l'aide d'une bande adhésive, pour fermer l'emballage parallèlement aux volets 10-13. On notera que le volet 28 et le volet 30 présentent respectivement une partie en saillie 28_a et une partie 30_a de profils complémentaires, permettant un bon équerrage et un blocage à l'équerre de l'ensemble 27-30.

Comme on le voit sur la figure 2, les objets conditionnés, des bouteilles 32, par exemple, sont ainsi visibles de l'extérieur, mais parfaitement protégées pendant leur transport ou leur stockage.

Une fois l'emballage disposé sur les linéaires des lieux de vente, il suffit de découper ou de déchirer, à la hauteur souhaitée suivant les conditions de vente, les parties P formant piliers en forme de dièdre, qui réunissent le corps de l'emballage, d'une part, et les parties 18-21 formant ceinture et les volets 27-30 attenants, d'autre part, pour libérer l'accès aux produits 32 conditionnés. Ceux-ci peuvent ainsi rester exposés en vente soit dans le corps de l'emballage, soit, comme représenté sur la figure 3, dans la partie comportant la ceinture 18-21.

Des amorces de rupture 37 ou 38 peuvent être prévues dans les piliers P en forme de dièdre, afin de faciliter la séparation sur les lieux de vente des deux parties du conditionnement.

Des découpes 33-36, contiguës aux emplacements occupés par les parties formant volets dans les parois 1-4, sont pratiquées dans ces parois, pour permettre le libre passage des crochets en usine, lors de la mise en forme et du collage du conditionnement.

Un tel emballage, d'une conception particulièrement simple et issu d'un unique flan de carton ondulé, assure donc une grande sûreté de conditionnement et une grande facilité d'exposition en vente des objets conditionnés.

Revendications

1. Emballage en un matériau semi-rigide tel que le carton ondulé, pour le conditionnement et l'exposition en vente d'articles divers (32), cet emballage comportant quatre parois (1-4) attenantes par des lignes de pliage, chaque paroi étant perpendiculaire aux deux parois contiguës, et des volets (10-13) attenants respectivement à chacune des parois par une ligne de pliage et dressés perpendiculairement à cette paroi, les différents volets (1-4) étant assemblés par tout moyen connu dans la technique pour former la base ou la partie supérieure de l'emballage, cet emballage étant caractérisé en ce qu'à chaque paroi (1-4) est attenante, par une ligne de pliage parallèle auxdits volets, une bande (18-21) rabattue contre la face interne ou la face externe de la paroi associée, les différentes bandes étant attenantes entre elles par une ligne de pliage, de manière à former une ceinture continue à l'intérieur

ou à l'extérieur de l'emballage, tandis que, dans chaque paroi (1-4) est découpée une partie (27-30) formant volet, attenante à cette paroi par la même ligne de pliage que le bande (18-21) associée, les dites parties (27-30) formant volets étant dressées perpendiculairement aux parois associées et assemblées entre elles par tout moyen connu dans la technique, pour fermer l'emballage parallèlement aux volets (10-13) formant la base ou la partie supérieure de celui-ci.

2. Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que des amorces de rupture (37) sont ménagées dans les piliers (P) en forme de dièdre réunissant la portion comprenant les volets (10-13) et la portion comprenant les volets (27-30) et les parties (18-21) formant ceinture.

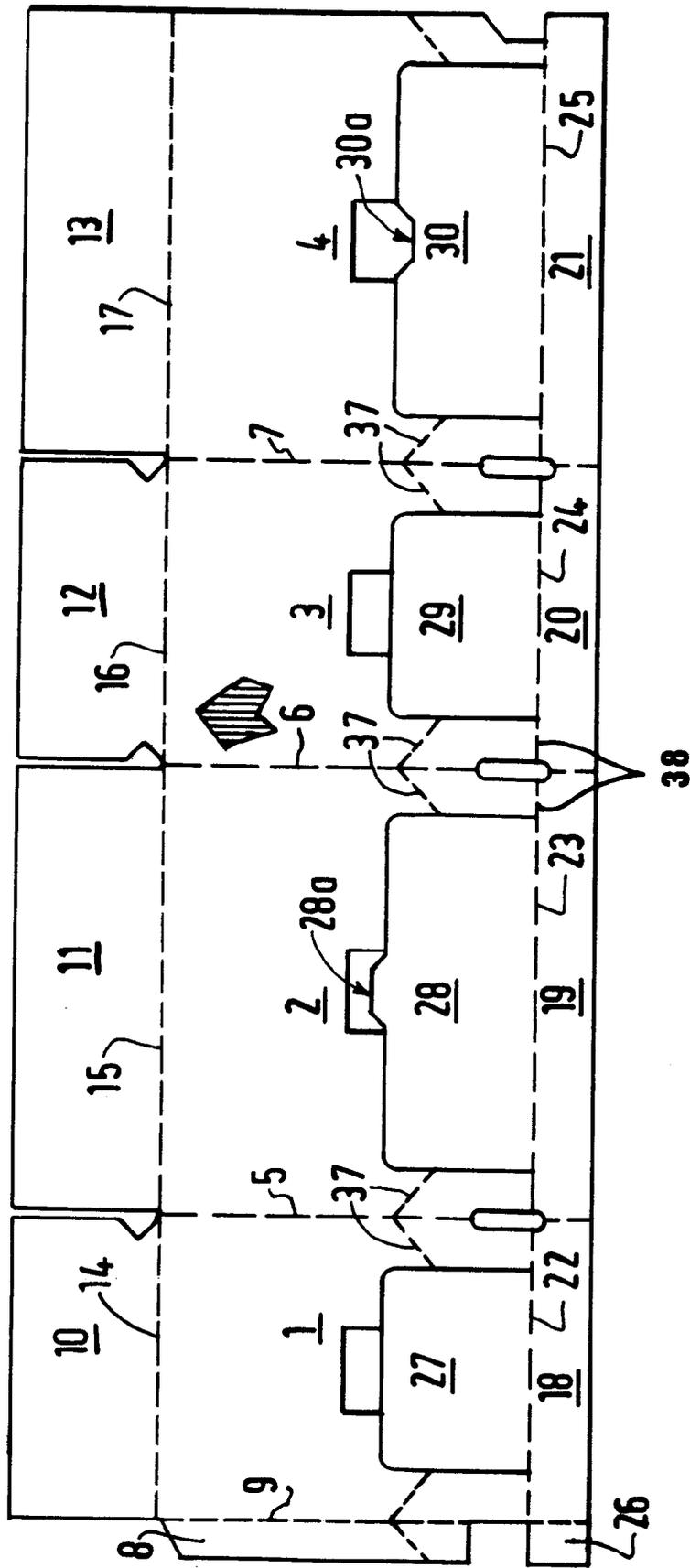


FIG.1

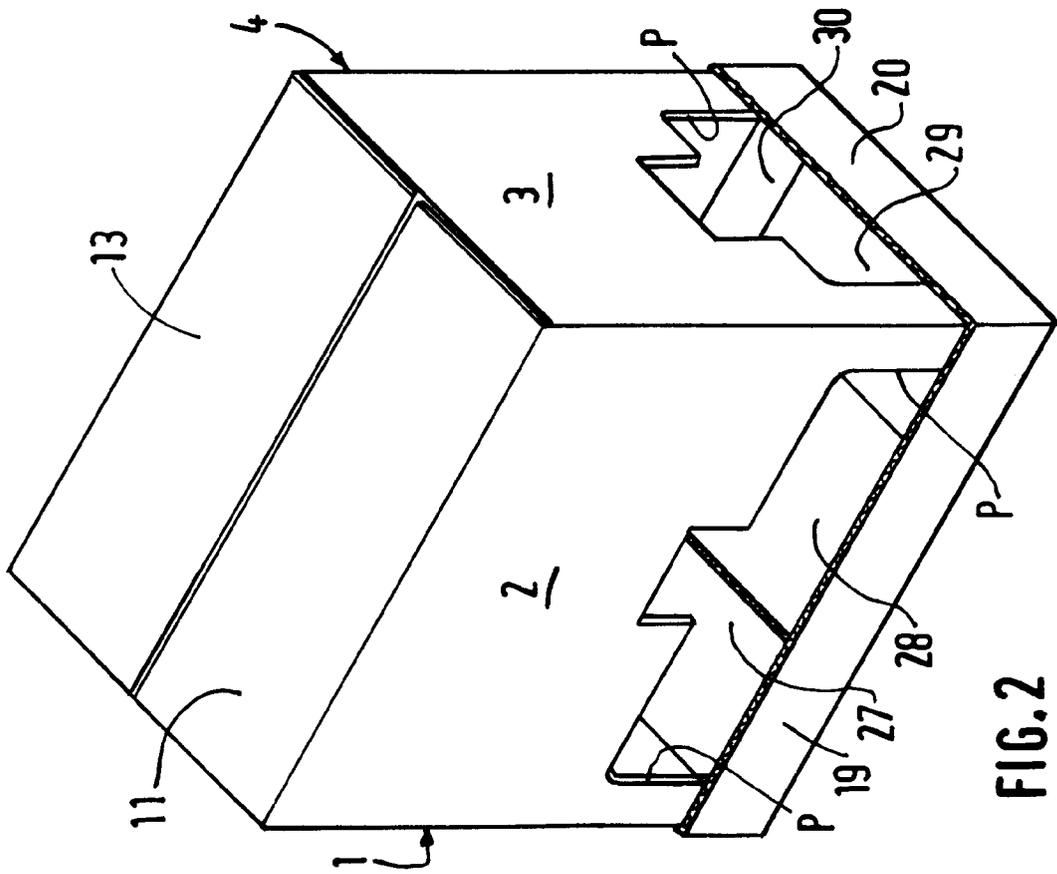


FIG. 2

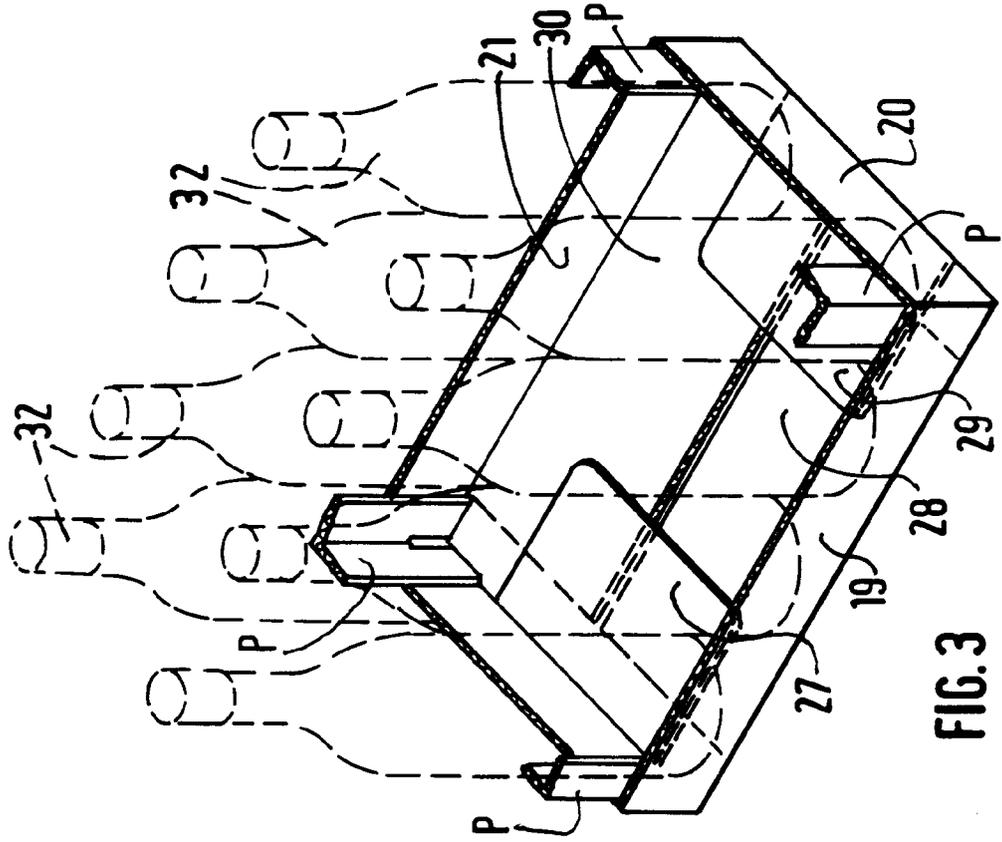


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 1846

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	WO-A-93 01981 (INTERPARC) * le document en entier * -----	1	B65D5/08 B65D5/54
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17 Novembre 1995	Examinateur Bridault, A
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 03/92 (P04C02)